

Insertion des personnes handicapées :

La réponse novatrice et responsable des assureurs mutualistes



Une approche volontariste et ambitieuse

Favoriser l'intégration des personnes handicapées demandeuses d'emploi au sein des mutuelles d'assurance : telle est l'ambition de l'association GEMA Handicap. Avec elle, les adhérents du GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances), se dotent d'un nouveau pôle entièrement dédié à cette mission.

Se former à des métiers qualifiés

A l'origine de cette initiative, un constat : recruter des personnes reconnues "travailleur handicapé" est difficile car leur niveau de formation est souvent insuffisant. Or, l'assurance recrute et veille à préserver l'équilibre de sa pyramide des âges.

La solution ? Elargir la sélection à des candidats ne disposant pas des diplômes habituellement requis, les former afin de les amener au niveau de compétences exigé. De plus, la formation concerne exclusivement les métiers porteurs de l'assurance, gages de durabilité.



En phase avec les valeurs mutualistes

Cette démarche volontariste est en cohérence avec le socle des valeurs des mutuelles membres du GEMA : solidarité, responsabilité et mutualisation des ressources. Elle se veut également en phase avec leur détermination à lutter contre l'exclusion, la discrimination et pour l'égalité des chances.

Avec GEMA Handicap, les assureurs mutualistes développent une approche volontariste et ambitieuse, s'articulant autour de trois idées forces :

- 1** Proposer un dispositif exigeant et complet
- 2** Piloter le parcours, accompagner les entreprises et les stagiaires
- 3** Mobiliser les acteurs, favoriser les partenariats

Des engagements majeurs

La création de cette association s'inscrit dans les engagements de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) fixés par la charte développement durable de l'assurance dont le GEMA est signataire :

- participer à la réduction des vulnérabilités et à la prévention de l'exclusion, notamment par l'élargissement de l'accès à l'assurance ;
- développer en partenariat avec la sphère publique des dispositifs de protection sociale à long terme (dépendance, santé etc.).

Elle s'inscrit également dans l'esprit de l'accord de branche relatif à la mixité et à la diversité dans les sociétés d'assurances signé le 19 décembre 2008.



Cohérence et rigueur

Proposer un dispositif exigeant et complet

Le dispositif GEMA Handicap s'appuie sur des expériences réussies au sein de mutuelles déjà très investies dans le champ du handicap. Il se veut exigeant et complet. Il consiste, après la phase de recrutement, à faciliter l'acquisition de compétences indispensables pour intégrer la filière des métiers de Chargé de relation clientèle en assurance (CRCA).

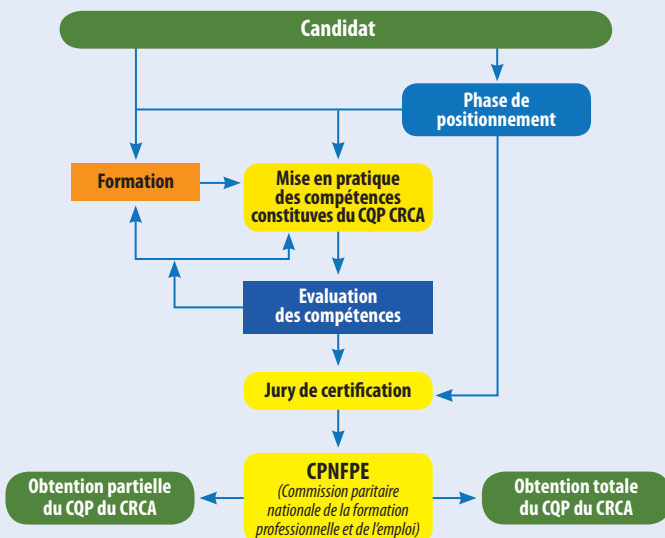
Un métier aux compétences multiples

Les candidats retenus bénéficieront d'un contrat de professionnalisation et prépareront par alternance le Certificat de qualification professionnelle (CQP). Ses objectifs : certifier et valoriser les compétences menant à des activités de souscription et d'indemnisation de risques standards (assurances de dommages ou de personnes).

Les compétences requises couvrent des domaines variés : relationnel, organisation, maîtrise des outils technologiques, savoir-faire commercial et technicité de l'assurance.

Ce dispositif, développé en partenariat avec l'Institut de formation des professions de l'assurance (IFPASS), s'inscrit dans une démarche durable en faveur de leur insertion et de leur maintien dans l'emploi. Autre atout appréciable, le métier de Chargé de relation clientèle assurance constitue un point d'entrée pour évoluer vers d'autres métiers.

Schéma global de la procédure d'obtention et de délivrance du CQP du CRCA



« Ce dispositif ne satisfait pas seulement une obligation légale. Il répond à une volonté stratégique pour les assureurs mutualistes d'être à la pointe en matière de responsabilité sociale ». (Martine Bacciochini, GEMA)

« Face à la dispersion des initiatives, il devenait indispensable de se doter d'une structure unique fédérant toutes les compétences ». (Alain Blais, MAAF)

Privilégier les habiletés

Le mode de sélection se veut original. Il privilégie les habiletés, c'est-à-dire les capacités requises pour réaliser un travail au détriment des critères traditionnels comme les diplômes ou l'expérience. Il s'inspire d'une méthode mise au point au sein de Pôle Emploi.

Le candidat sélectionné s'engage dans une période de formation préparatoire. A l'issue de celle-ci, si le niveau visé est atteint, il intègre une mutuelle d'assurance en contrat de professionnalisation, pour une période de 12 mois. Il y bénéficiera d'une formation ciblée sur son futur métier. Une formation assurée conjointement par l'entreprise et par l'IFPASS, d'une durée moyenne de 600 heures.

Fruit de l'expertise acquise en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, ce dispositif, conçu en coopération avec les acteurs associés au projet, allie cohérence et rigueur.



Interface et proximité

Piloter le parcours, accompagner les entreprises et les stagiaires

Assurer une cohérence et une harmonisation des interventions de chaque acteur ; faciliter le déroulement du dispositif tout au long du parcours, GEMA Handicap se veut le garant du bon pilotage et de l'accompagnement du dispositif.



« Avec ce dispositif nous faisons la démonstration que des personnes handicapées ne disposant pas de pré-requis sont capables d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par toute une branche et réussir un beau parcours professionnel ». (Dominique Cauvin, IFPASS)

« Dès sa création, GEMA Handicap et la plateforme vocationnelle 79 du Pôle Emploi se sont rapprochés afin d'envisager des coopérations, des passerelles. Très vite, des terrains de convergence sont apparus ». (Christine Andrys, Pôle Emploi)

« La problématique du handicap est complexe. Nous n'avons pas souvent les moyens de la traiter efficacement. La création de GEMA Handicap va nous aider et nous faire gagner du temps ». (Mathilde Cellier, MAPA)

Coordination pédagogique

Maître d'œuvre du dispositif, GEMA Handicap est responsable de l'organisation de la formation préparatoire (de la sélection des candidats à l'ingénierie pédagogique).

Un soin particulier est porté à la cohérence des évaluations d'acquisition des compétences afin qu'elles soient en phase avec les compétences visées. GEMA Handicap assure également la coordination des modules de formation (présentiel, e-learning, in situ et formation tutorée).



Des outils pour sensibiliser, informer les salariés

Autre axe de ses missions, l'accompagnement des entreprises engagées dans le projet.

Cet accompagnement, essentiel à la réussite du parcours, est mené en articulation avec leurs politiques de ressources humaines : sélection des organismes pour la formation des tuteurs et pour la sensibilisation des salariés à l'accueil des bénéficiaires.

Grâce à des kits d'accompagnement, chacun disposera d'outils pour relayer l'information, expliquer la démarche, susciter l'adhésion,...

Bien entendu, les stagiaires sont également accompagnés tout au long de leur cursus : formation préparatoire, signature du contrat de professionnalisation, obtention du titre.

Présent à tous les stades, agissant en proximité avec les acteurs, GEMA Handicap se positionne à la fois comme maître d'œuvre du dispositif, interface entre les acteurs et accompagnateur des stagiaires.



Synergies et dynamique Mobiliser les acteurs, favoriser les partenariats

Les assureurs mutualistes adhérents du GEMA sont déterminés à œuvrer pour la réussite du dispositif, chacun s'engageant à promouvoir le projet au sein de son entreprise et à accueillir des candidats. C'est pourquoi, la dynamique du projet repose sur une implication forte des acteurs et partenaires.



Avec l'Agefiph*, GEMA Handicap a noué un partenariat stratégique. Le dispositif bénéficiera des compétences et du rayonnement de cet acteur reconnu dans le monde du handicap. Implantée dans les bassins d'emploi des mutuelles, l'Agefiph mobilise son réseau d'opérateurs pour le recrutement des candidats, leur évaluation et participe à l'ingénierie de la formation préparatoire.



Capitaliser sur les expertises

De nombreux autres intervenants sont engagés au cœur du dispositif, chacun apportant son expertise. Parmi eux :

- l'Ifpass, l'organisme de formation de référence de la profession de l'assurance, apporte sa contribution pédagogique ;
- l'Opcassur, l'organisme paritaire collecteur agréé de la branche assurance, contribue au financement des actions de formation prévues dans le cadre du contrat de professionnalisation ;
- les services de réadaptation professionnelle de l'assurance maladie à travers leurs centres de formation préparatoire.

Un réseau associatif maillant le territoire

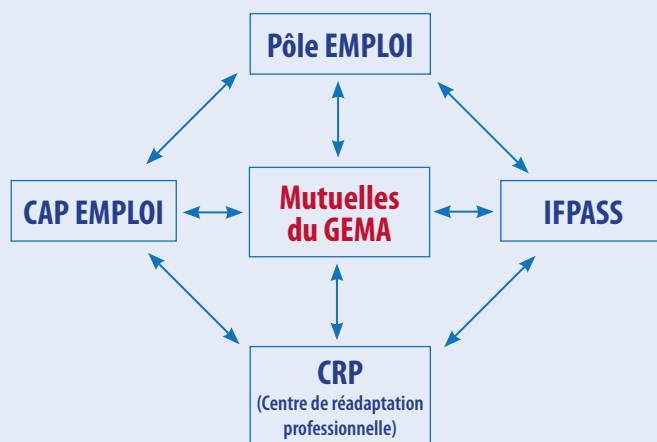
Aux côtés de ces acteurs, GEMA Handicap coopère avec des organismes de formation généralistes et spécialisés, les réseaux associatifs tant sur le plan local que sur le plan national. Objectifs : "coller" au plus près du terrain, assurer un maillage fin du territoire.

Travailler en bonne intelligence avec tous ses acteurs et partenaires et favoriser les synergies entre eux constituent une des clés de la dynamique du dispositif.

« Le CQP a été lancé avec succès en septembre 2008 au sein de notre groupe, à destination d'un premier groupe de personnes handicapées. Nous sommes ravis de pouvoir à nouveau reconduire ce dispositif et partager cette expérience humaine et professionnelle avec les autres mutuelles du Gema ». (Claude Fiot, DRH Groupe Macif)

« En tant qu'association, la création de GEMA Handicap nous permet d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble des entreprises adhérentes du GEMA ». (Sylvie Mazieres, Agefiph)

« Ce dispositif s'inscrit dans une démarche gagnant-gagnant : pour les entreprises, élargir les possibilités d'intégrer des personnes en situation de handicap dans leur effectif, pour ces nouveaux collaborateurs, acquérir des compétences en assurance et apprendre un vrai métier ». (Mouna Soumhi, Matmut)



* Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées



Ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

L'Agefiph est une association privée au service des personnes handicapées et des entreprises. Elle leur apporte des aides et des conseils ainsi que l'appui d'un réseau de prestataires sélectionnés par ses soins.

Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées. Sa mission de service public s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

Ses objectifs principaux :

- Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- Aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée.

Les adhérents de GEMA Handicap



Promouvoir l'assurance à caractère mutuel

Le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) est un syndicat professionnel créé en 1964. Il a pour vocation d'étudier et de défendre les intérêts généraux de l'assurance à caractère mutuel et à présenter à l'opinion publique une approche mutualiste des questions d'assurance et d'indemnisation.

Les mutuelles adhérentes du GEMA, ont une utilité sociale et économique reconnue. Elles jouent un rôle clé d'analyse et de prévention des risques de la vie et agissent pour comprendre les mutations sociétales et s'y adapter, afin de mieux protéger les assurés.

Présentes sur tous les grands marchés d'assurance, elles sont régies par le Code des assurances. Elles constituent une famille à part entière qui se distingue des autres sociétés d'assurance : statut de sociétés de personnes sans capital social ni actionnaires à rémunérer ; sociétaires individuellement assurés et collectivement assureurs ; activité à but non lucratif et gestion par des administrateurs bénévoles élus.

Pour en savoir plus : **GEMA Handicap** - 9, rue de Saint-Petersbourg - 75008 Paris - www.gema.fr
Contact : Marie-José Uger - Tél. : 01 53 04 16 07 - marie-jose.uger@gema.fr